

N<sup>o</sup> 10 d'ordre  
au registre des décès

# Service de santé en campagne

Hôpital d'Isoanandriana

## Extrait mortuaire

Nous soussigné Paul Amann Théodore Briole officier  
d'Administration de joint de Deuxième classe, Gestormane De  
l'Hôpital Militaire d'Isoanandriana  
remplissant les fonctions d'officier de l'état civil certifie  
qu'il résulte du registre destiné à l'inscription des actes de  
l'état civil fait aux armées que le sieur Jean Pierre  
Duran surnom Souleya soldat de Deuxième classe au  
Deux centième Régiment d'Infanterie, troisième bataillon, Douzième  
immatriculé sous le n<sup>o</sup> Deux mille neuf cent quatre vingt Deux  
ni le vingt sept avril mil huit cent soixante treize  
à Rogalle Canton Oust  
Département de l'Ariège  
fils de Bernard Duran et de Julie Duran  
Domiciliés à Rogalle Canton Oust,  
Département de l'Ariège  
marié à Célestine Domiciliée à  
Canton de \_\_\_\_\_ Département de \_\_\_\_\_  
est décédé à l'Hôpital Militaire d'Isoanandriana (Madagascar)  
le huit octobre mil huit cent quatre vingt quinze  
par suite de Cachexie palustre  
D'après la Déclaration à nous faite le même jour  
par les deux témoins mâles et majeurs voulus par la  
loi lesquels ont signé au registre avec nous  
Fait à Isoanandriana le 8 Octobre 1895

Briole

Nous Titus Jules Médeus major de 1<sup>er</sup> Classe  
médecin chef de ladite formation sanitaire certifie que  
signature ci-dessus est bien celle de M<sup>r</sup> Briole  
susqualifié et que j'ai dû y être jointe  
Fait à Isoanandriana le 9 Octobre 1895

M. Médeus

Le présent extrait a été établi en double expédition  
dont une a été adressée à M<sup>r</sup> le ministre de la guerre  
et l'autre à M<sup>r</sup> le maire de la commune de Rogalle  
Canton de Rog Oust Département Ariège  
le 10 Octobre 1895 pour être transcrite sur les  
registres de l'état civil de ladite commune